

cas de certains petits contrats, nous avons des raisons de croire que les paiements n'ont pas été versés aux entrepreneurs. Il y a aussi la question des fonctionnaires à titre temporaire; il s'en trouve dans toutes les régions du pays et certains employés de cette catégorie pourraient ne pas avoir été payés.

Lorsqu'il s'agit du corps principal des fonctionnaires, ce que nous appelons ordinairement à Ottawa le service civil, mercredi de cette semaine marquerait le dernier moment possible pour éviter de nuire aux fonctionnaires rémunérés. Mais bien avant cela, tous les jours et de plus en plus, d'autres personnes en subissent le contrecoup, dont plusieurs qui travaillent pour le gouvernement à titre temporaire, ou à taux régnaux, ou encore, qui sont employés par de petits entrepreneurs.

LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION PORTER—RÉGLEMENTATION POSSIBLE DU MARCHÉ DES VALEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle est motivée par une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la SEC où il a dit qu'on arriverait à des accords à la satisfaction mutuelle des deux pays, le Canada et les États-Unis. Veut-il dire par là que le gouvernement fédéral songe à prendre des dispositions en vue d'établir une sorte d'organisme régulateur comme une commission nationale des valeurs, selon les recommandations de la Commission Porter?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Les accords dont il est fait mention dans le communiqué sont fondés sur une entente mutuelle touchant la loi des États-Unis. Nous nous sommes énergiquement opposés à l'extra-territorialité de cette loi et nous souhaitons que ce point de désaccord soit éliminé.

Nous n'avons pas discuté de nos propres règlements, mais nous avons affirmé notre intention d'appuyer l'adoption, ici et dans les provinces, de toute mesure législative nécessaire pour nous assurer que les règlements canadiens concernant les valeurs nous conviennent.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. STEVEN TRUSCOTT—DEMANDE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): J'aimerais interroger le solliciteur général et lui demander s'il

ordonnera immédiatement une enquête d'une commission royale sur les circonstances étranges qui entourent le procès pour rapt et meurtre et la condamnation révoltante de Steven Truscott, âgé de 14 ans, que révèle un livre publié à la fin de la semaine par les éditeurs McClelland et Stewart, afin qu'on revise une erreur judiciaire patente et stupéfiante commise par certains tribunaux de l'Ontario...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question, si elle est recevable, devrait être inscrite au *Feuilleton*. La présidence devra toutefois examiner cette question avant qu'en soit autorisée l'inscription au *Feuilleton*.

L'hon. M. Bell: J'invoque le Règlement. Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'étudier, en temps opportun, le rappel au Règlement que j'ai déjà soulevé sur les enquêtes faites par les secrétaires parlementaires auprès de membres du cabinet?

M. l'Orateur: Je dois dire au député de Carleton que la présidence a étudié la question, déjà soulevée jadis. Après une étude des précédents établis et une comparaison entre nos usages et ceux de la Grande-Bretagne, il semble à la présidence qu'il y ait une différence essentielle entre les fonctions des secrétaires parlementaires du Canada et celles des secrétaires parlementaires du Parlement britannique, car ces derniers sont des ministres subalternes.

Je signale au député qu'il n'y a rien dans le Règlement, ni dans les précédents établis, ni dans nos usages qui puisse empêcher les secrétaires parlementaires de poser des questions, bien qu'il faille, à mon avis, observer les convenances dans certains cas. Voilà tout ce que la présidence est en mesure de dire pour l'instant. (*Applaudissements*)

M. Byrne: En qualité de secrétaires parlementaires, allons-nous être privés de nos droits de députés dûment élus au Parlement?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je conseillerais au secrétaire parlementaire de lire la décision que je viens de rendre quand elle sera imprimée dans le *hansard* de demain.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. K. H. More (Regina-City): Je voudrais poser au premier ministre une question relative aux instances qu'il a reçues le 25 novembre de la Légion royale canadienne et d'autres